

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

**ROSENWILLER**

67560

Tél.: 03 88 50 41 66

Fax : 09 70 06 87 93

Rosenwiller, le 2 mars 2015

## CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

E-mail : [mairie.rosenwiller@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosenwiller@wanadoo.fr)



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en  
Mairie de Rosenwiller

**Le vendredi 6 mars 2015 à 20h00**

et vous prie de bien vouloir y assister.

### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 19 décembre 2014
2. Vote des comptes de gestion (Commune, Assainissement et CCAS)
3. Vote des comptes administratifs (Commune, Assainissement et CCAS)
4. Affectation des résultats (Commune)
5. Informations
6. Choix de l'entreprise pour la création d'un plancher à l'atelier communal et au-dessus du local des pompiers
7. Jobs d'été
8. Divers

Le Maire  
Philippe WANTZ

Département  
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement  
MOLSHEIM

Compte-rendu  
du Conseil Municipal

## Séance du 6 mars 2015

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

**Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire**

**Membres présents** : BARABINOT Dominique, BECHTOLD Kévin, DUFFNER Laurent, EINHART Roland, FISCHER-STEGER Anne, GRAFF Claude, HEINRICH Monique, HUCK Claudine Adjoint, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges Adjoint, MEYER Eric, WISSER Sébastien Adjoint

**Membres excusés** : BLANSCHÉ Alain, HUBER Agnès

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Monsieur Kévin BECHTOLD, le quorum étant atteint; le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

Les conseillers valident l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Ouverture de la séance : 20h00

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2014**

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014 pour approbation. Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications.

12 VOIX POUR

1 ABSTENTION

### **2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (Commune et Assainissement)**

Le Maire explique que les comptes du CCAS seront votés par les membres du CCAS et que malgré le transfert de compétences complet du budget « Assainissement » au SDEA il y a lieu d'approuver le Compte Administratif de ce budget une dernière fois pour constater que tous les comptes ont bien été soldés et qu'il présente un montant égal à zéro euro, zéro centime.

## **Point 2 : COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2014**

### **« COMMUNE »**

Le Maire présente au Conseil Municipal, via le logiciel comptable COSOLUCE, l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2014 en détaillant chacun des points, ainsi que la balance générale. Il présente les différents comptes et compare les résultats avec ceux du compte gestion. Les résultats sont identiques.

Claudine HUCK assure la présidence du vote, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

➤ APPROUVE ET ARRETE comme suit le compte administratif 2014 de la Commune :

#### SECTION FONCTIONNEMENT :

- dépenses:	513 032,34 €
- recettes:	681 424,31 €
- Excédent de clôture :	168 391,97 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses:	374 984,77 €
- recettes:	443 648,12 €
- Excédent de clôture :	68 663,35 €

L'excédent global de clôture est de 237 055,32 €

## **COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2014**

### **« ASSAINISSEMENT »**

Le Maire présente au Conseil Municipal, via le logiciel comptable COSOLUCE, l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2014 en détaillant chacun des points, ainsi que la balance générale. Il présente les différents comptes et compare les résultats avec ceux du compte gestion. Les résultats sont identiques.

Claudine HUCK assure la présidence du vote, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote,  
12 VOIX POUR

➤ APPROUVE ET ARRETE comme suit le compte administratif 2014 de l'assainissement.

#### SECTION FONCTIONNEMENT :

- dépenses:	0,00 €
- recettes:	0,00 €
- Excédent de clôture :	0,00 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses:	0,00 €
- recettes:	0,00 €
- Excédent de clôture :	0,00 €

L'excédent global de clôture est de 0,00 €

### **3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS** (Commune et Assainissement))

Les comptes tenus par la commune (comptes administratifs) doivent être identiques aux comptes tenus par le trésorier (comptes de gestion).

#### **Point 3 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- **DECLARE** que le compte de gestion pour le budget « Commune » dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion pour le budget « Commune » dressé pour l'exercice 2014

#### **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- **DECLARE** que le compte de gestion pour le budget « Assainissement » dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion pour le budget « Assainissement » dressé pour l'exercice 2014

### **4. AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Maire explique que le montant à affecter doit être au moins égal au déficit d'Investissement. Mais étant donné que le compte administratif de la commune montre un résultat excédentaire et non pas déficitaire, il n'y a pas lieu d'affecter de résultats. Les excédents sont donc repris dans leur section respective.

## 5. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CREATION D'UN PLANCHER A L'ATELIER COMMUNAL ET AU-DESSUS DU LOCAL DES POMPIERS

### Point 5: CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CREATION D'UN PLANCHER A L'ATELIER COMMUNAL ET AU-DESSUS DU LOCAL POMPIER

VU la nécessité d'augmenter la surface de rangement au dépôt communal et au local des pompiers

VU la consultation d'entreprises

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- CONFIE les travaux de création d'un plancher dans le hall des ateliers municipaux ainsi que dans le local pompiers à l'entreprise KS COUVERTURE - ZINGUERIE pour un montant maximum de 15 000 € HT
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les travaux seront effectués dès que possible.

## 6. JOB D'ETE

### Point 6: CREATION DE 2 EMPLOIS DE SAISONNIERS NON TITULAIRES

Compte tenu de la charge de travail durant la période estivale incombant au seul ouvrier communal, et la volonté de la commune de soutenir les jeunes par le biais du travail,

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création de deux emplois d'agents saisonniers d'une durée de trois semaines à temps complet en qualité de non titulaires.

Il s'agit de deux jobs d'été qui seront pourvus par des jeunes ayant 17 ans dans l'année ou plus.

- Les attributions consisteront en l'entretien des espaces verts, rangement, mise en peinture ..., sauf travaux pouvant faire courir un risque sécurité à l'agent saisonnier
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35 heures.
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 309 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

- Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3, aliéna 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale pour faire face à un besoin saisonnier sur la période de juin, juillet et août 2015.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement des deux jeunes et tous les documents à intervenir

Le Maire informe les conseillers que trois demandes sont déjà parvenues à la Mairie. L'affichage va être mis en place. La date limite de réception des lettres de motivation est fixée au 30 mai. Après cette date, un tirage au sort sera réalisé.

## **7. ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR**

### **Point 7: ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- VU la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- VU la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ APPROUVE le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

➤ DIT QUE :

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.
- La présente délibération sera transmise à :
  - o Monsieur le Sous-Préfet de Molsheim
  - o Monsieur le Président de la communauté de communes du Canton de Rosheim
- Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

## **8. INFORMATIONS**

- *Compte-rendu réunion « Cadre de vie » (26/01) Commenté par Jean-Georges HUCK*

### **1- Espace vert devant l'église :**

a) Elodie DUFFNER et Florian BENDELE ont présenté une esquisse d'aménagement de l'espace qui nécessite d'être mis à l'échelle pour la rendre plus lisible.

b) M. RETTIG, instructeur en fleurissement du Conseil Général, était dans notre commune le 20 février pour nous conseiller dans le domaine.

### **2- Fleurissement :**

Il n'y aura pas de distribution officielle des lauréats du fleurissement, le souhait de la commission de coupler cette soirée avec la formation compostage n'a pas abouti, car date incompatible.

Sur les conseils de M. Rettig, l'accent sera mis sur plus de diversité dans les couleurs des géraniums et des plantations.

### **3- Décoration de Noël :**

De nouvelles lampes pour le sapin de Noël ont été achetées. Les décorations lumineuses de la rue principale restent encore maintenues.

### **4- Label libellule (zéro pesticide) :**

La démarche pour l'obtention du label libellule va être enclenchée cette année.

### 5-Formation compostage :

Une formation aux techniques du compostage assurée par le Select'om aura lieu le 12 mars à 19h30 à la salle communale.

### 6- Broyage de végétaux :

Un broyage de végétaux aura lieu le samedi 28 mars à l'ancienne décharge.

### 7- Osterputz :

Une matinée de nettoyage de printemps aura lieu le 11 avril.

### 8 Concert d'orgue :

En collaboration avec le Conseil de Fabrique un concert d'orgue est prévu pour le mois de novembre.

### 9- Conférence 14-18 :

Une conférence sur la Guerre 14-18 est prévue pour le mois de novembre.

### 10- Jumelage :

L'idée d'effectuer un jumelage avec une commune de taille et caractéristiques similaires a été adoptée. Le choix que la commune partenaire soit française ou étrangère n'a pas encore été décidé, mais la proximité sera nettement privilégiée.

- **Compte-rendu commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » de la CCCR (29/01)** Commenté par Claudine HUCK

La Commission est présidée par M. Philippe Meyer, Vice-Président en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. M. Meyer rappelle que les objectifs de la réunion sont essentiellement de faire le bilan de l'année écoulée dans chacun des services, mais aussi d'étudier les perspectives pour l'année en cours.

RAPPEL : les services de la CCCR dédiés à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse sont les suivants,

- le Relais Assistants Maternels (RAMat) : La responsable, Mme Munch, se rapprochera des mairies pour mieux faire connaître le service, qui entre autres activités, propose des formations aux Amat. Claudine HCUK informe qu'on compte 213 assistants maternels sur le territoire, mais 15 à 20% d'entre eux sont inactifs.
- le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (P'TIT ABRI) : géré par une association de parents (Grandir en Eveil), est à la recherche de nouveaux bénévoles.
- le Multi-Accueil Intercommunal (la crèche): toujours un excellent taux d'occupation - 79.5% en 2014
- les ALSH (accueil périscolaire) : Les 6 centres d'accueil périscolaire frôlent le taux d'occupation maximal en semaine. A noter que le centre de Rosheim accueille plus d'enfants le mercredi depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.
- l'AJCR (animation jeunesse) : à noter l'arrivée de Philippe Lefèvre en remplacement de Farid Mouchabatai.

Les services sont coordonnés par Mme Christine Haacke qui assure le suivi administratif,



l'appui technique, la communication et les liens avec les partenaires (financiers, communes...). La réforme des Rythmes Scolaires et la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sont suivies par un Comité de Pilotage intercommunal dont la prochaine réunion est programmée le 12/03/15.

Les projets pour 2015 sont les suivants :

- Portes Ouvertes de la Maison de l'Enfance - début juin 2015
- la création d'un Comité de Pilotage Petite Enfance - Enfance, à l'instar du Comité de Pilotage Jeunesse

- ***Nouveau programme « LEADER » du Pays Bruche Mossig Piémont (PBMP)***

*Commenté par Claudine HUCK*

Claudine HUCK et Jean-Georges HUCK ont assisté à différents forums d'échanges au cours desquels notre territoire et ses acteurs locaux se sont mobilisés pour travailler collectivement à la définition d'un projet à déposer auprès de la Région Alsace dans le cadre du dispositif LEADER 2014-2020.

Claudine HUCK distribue aux conseillers 2 articles parus dans les DNA en date du 10/02 et du 27/02 qui présentent et expliquent ce programme européen de développement rural. Il s'agit d' 1,4 millions d'euros de subventions européennes que va solliciter le PBMP en déposant sa candidature.

Pour les personnes intéressées, le projet pourra être consultable sur le site de la Commune.

- ***Compte-rendu SELECTOM (03/03)*** *Commenté par Jean-Georges HUCK*

*21h50 : Départ de Monique HEINRICH*

Jean-Georges HUCK présente les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2014. Ils montrent un excédent de 4 610 492,09 € en section d'exploitation et un excédent de 3 425 880,69 € en section d'investissement. L'excédent global de clôture s'élève ainsi à 8 036 372,78 €

Le Budget primitif de l'exercice 2015 est adopté comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à : 12 197 372,78 €

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : 7 294 000 €

Informations diverses :

Un permis de construire pour la construction d'un nouveau siège du SELECTOM va être prochainement déposé par le Président André AUBELE.

Le Comité Directeur a fixé des tarifs pour l'installation de conteneurs enterrés. ex : Pour l'installation d' 1 conteneur, une participation de 5 109€ est demandée à la commune (sans génie civil). Ce montant est proportionnellement dégressif avec le nombre de conteneurs commandés.

Pour information, en 2 mois 50 000 entrées en déchetterie ont été enregistrées alors que 30 000 cartes ont été distribuées. Ce résultat est en phase avec le quota fixé de 24 entrées par an et par carte.

Une journée portes-ouvertes sera à nouveau proposée aux élus courant juin.

- **Compte-rendu logements sociaux** Commenté par le Maire

Le Maire informe les conseillers de la situation actuelle suite aux difficultés financières du foyer de la Basse-Bruche. L'ancienne école située sur la parcelle 39 a été réaménagée en deux appartements. Les bâtiments (granges) situés sur la parcelle 41 et 43 ont été démolis. La commune a été mise au courant oralement qu'en raison de difficultés financières, le foyer de la Basse Bruche ne pouvait pas entreprendre les travaux pour la création des autres logements, ou pas avant l'année 2017 au mieux. 3 solutions peuvent être envisagées :

1)  vendre le terrain avec la maison.

Dans ce cas, il faudra rembourser la subvention obtenue par le Conseil Général, soit 40386,50 €

La vente du terrain peut être estimée à 40 000€ pour environ 2.80 ares.

La commune conserverait environ 4m entre l'ancienne école et la maison Weisskopf. L'Aménagement de cet espace entre les 2 bâtiments est estimé à 10000€

Il faudra également rembourser le Foyer de la Basse Bruche pour la destruction des 2 granges à hauteur de 20000€

Coût total estimé environ 70000 € (pas de subvention attendue)

2)  faire un parking

Dans ce cas, il faudra également rembourser la subvention obtenue par le CG, soit 40386,50 € ainsi que le Foyer de la Basse Bruche pour la destruction des 2 granges à hauteur de 20000€

La destruction du bâtiment existant après autorisation des ABF est estimée 20 000€

L'aménagement d'un parking + espaces verts estimé à 40000€

Coût total estimé environ 100 000 € (pas de subvention attendue)

3)  poursuivre le projet de logement social avec la Société DOMIAL, partenaire de la Basse Bruche

La Société DOMIAL, propose de reprendre le dossier, mais à condition que la commune participe au financement à hauteur de 50 000 € et que la durée du bail soit allongé à 50 ou 55 ans

Le projet consiste en la création de 4 logements pour un coût total 621 732 € soit 2200€/m<sup>2</sup>. La commune n'aura pas à assumer de garantie financière pour le prêt contracté par le DOMIAL (pour info : le loyer sera de 5€/m<sup>2</sup>, défini par l'état)

La Domial mettrait en place 130 000€ de fonds propres pour équilibrer l'opération d'un point de vue financier si la durée du bail atteint 55 ans.

Les travaux seraient possibles à partir de 2016.

Coût total estimé environ 50 000 € (pas de subvention attendue)

Roland EINHART propose une 4<sup>ème</sup> solution : poursuivre le projet de logements sociaux mais sans la DOMIAL en contractant un emprunt communal et louer les logements par la suite en encaissant un loyer et en gérant les logements)

Le Maire invite les conseillers à réfléchir pour pouvoir prendre une décision.

- **Compte-rendu réunion Bureau Syndicat Mixte du Piémont des Vosges**

*Commenté par Le Maire*

Le Maire explique qu'une révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est prévue. En tant que membre du SCOT, la commune devra répondre aux objectifs concernant l'environnement, les attentes issues des lois Grenelle et ALUR.

Une fiche pédagogique est consultable sur le site de la commune.

Le Maire informe que le marché concernant le passage du POS en PLU est en ligne sur le site de la commune depuis le 19 février. La date limite de réception des offres est fixée au 26 mars.

## **9. DIVERS**

- **Courrier** : Le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré en date du 24 février concernant la vitesse et la sécurité dans le village. Les conseillers en prennent acte.

- **Elections départementales.**

Les conseillers se répartissent les plages horaires pour les élections du 22 et du 29 mars.

- **Défibrillateur**

Le Maire estime qu'il serait sécurisant d'installer un défibrillateur devant la mairie. Une commande groupée est en cours au niveau de la CCCR pour un budget d'environ 1 500 €.

- **Création d'un « Cloud » : Outil de travail pour les commissions** *Commenté par Claude GRAFF*

Claude GRAFF désigné « Administrateur » du cloud par la commission communication, explique que le cloud, littéralement « le nuage », est un espace de stockage informatique extériorisé sur internet permettant à plusieurs personnes de travailler sur un même document ou photo, depuis plusieurs postes de travail.

- **Urbanisme :**

### **DECLARATIONS PREALABLES**

DP 067 410 15 R0001 BENDELE J.Paul	Abri de jardin	ACCORDE
DP 067 410 15 R0001 MEYER Bernard	Ravalement de façades	En cours
DP 067 410 15 R0002 JOST Dominique	Abri de jardin	En cours
DP 067 410 15 R0003 FIFRE Grégory	Pose de fenêtres	En cours

- **Prochaines réunions**

- Commission finances le lundi 16 mars à 20h
- Commission CCAS : lundi 30 mars à 18h
- Commission appel d'offres POS/PLU le jeudi 9 avril à 18h

- Commission urbanisme (carrefour + autres projets) le vendredi 10 avril à 18h
- Prochain Conseil Municipal : vendredi 27 mars à 20h

• ***Prochaines manifestations :***

- Formation compostage : jeudi 12 mars à 19h30
- Adjudication de bois le vendredi 13 mars à 20h
- Broyage des végétaux 28 mars 9h/12h et 14h/16h
- Osterputz : samedi 11 avril

Fin de la séance : 22h40